

PROCES-VERBAL DE LA 35e ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE LA
SOCIETE DES ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES DES COMMUNES
NEUCHATELOISES, DU SAMEDI 1er JUILLET 1961 A CHAMP-DU-MOULIN

Présidence : M. Roger Cuche, président

C'est à Champ-du-Moulin, quartier gastronomique de la commune de Brot-Dessous, que les administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises se sont retrouvés pour tenir leurs assises annuelles.

Au nom du Conseil communal de Brot-Dessous, notre collègue Roger Schlup, souhaite la bienvenue aux hôtes de sa localité, et offre une excellente collation. Avec un quart d'heure de retard sur l'horaire, très justifié en raison de l'abondance de la collation, le président, M. Roger Cuche, déclare ouverte la séance administrative. Le président salue M. P.A. Leuba, Conseiller d'Etat, M. Porchat, Chancelier d'Etat, M. J.Ph. Monnier, chef du service cantonal de l'assistance, M. Roger Schlup, conseiller communal et M. Loys Huttenlocher, inspecteur des contributions.

L'appel fait constater la présence de 45 membres. Se sont fait excuser pour divers motifs :

Membres honoraires non-actifs : M. Clément Girard;

Membres d'honneur : MM. C. Brandt et P. Rognon;

Membres actifs : MM. J.P. Dick, Chs Brauen, P. Travostino, J. Gaberel, A. Racine, B. Colin, R. Favre, P. Zaugg, M. Bovet, P. Tripet, C. Menetrey et R. Jornod.

Le procès-verbal de la 34e Assemblée générale est ensuite lu puis adopté.

Rapport de gestion : Le président donne connaissance du rapport d'activité du nouveau comité au cours de l'année écoulée. L'association compte : 63 membres actifs, dont 12 membres honoraires,
3 membres honoraires non-actifs,
2 membres d'honneur,
soit au total : 68 membres, en augmentation de 2 par rapport

à 1960. Nous devons malheureusement enregistrer 4 démissions, soit celles de MM. Louis Holer, Colombier, atteint par la limite d'âge, André Bueche, Dombresson, qui entre au service de l'Etat, Adolphe Kormann, Fenin-Vilars-Saules et Samuel Matile, Fontainemelon, qui ont quitté l'administration communale. Par contre, 6 admissions sont demandées, et l'assemblée sera appelée à les ratifier tout à l'heure. Le comité s'est réuni à 4 reprises. Il s'est occupé, entre autre, de la question de la suppression de l'assurance-caution pour les fonctionnaires dont les cotisations accumulées auprès de la Caisse de pension de l'Etat atteignent un montant suffisant pour qu'elles puissent servir de garantie. Avant de poursuivre des démarches auprès des autorités communales, il est préférable d'attendre la décision qui interviendra sur le plan cantonal, un rapport ayant été présenté au Conseil d'Etat par les représentants des fonctionnaires cantonaux. Au sujet des cours pour les apprentis d'administration, il est préférable d'y renoncer pour le moment, car ils devraient être donnés en dehors des heures réglementaires. Il est dès lors difficile de donner ces cours le soir, car les jeunes apprentis sont souvent éloignés des centres de Neuchâtel ou de La Chaux-de-Fonds. Si ces cours devaient avoir lieu l'après-midi, quelles administrations communales accepteraient de permettre à leurs apprentis de s'absenter une 3e demi-journée ? Bien que le problème ne soit pas résolu, il apparaît toutefois qu'il incombe principalement au maître d'apprentissage de donner une formation complète à son apprenti. Le président remercie enfin ses collègues du comité de leur appui, et forme des vœux pour la prospérité des communes que nous nous efforçons de servir.

Rapport des comptes : En l'absence du caissier, c'est M. Francis Triponez, secrétaire, qui donne connaissance des comptes de la période administrative 1960/1961. L'actif de la société s'est augmenté de Fr 30,65, somme égale au boni d'exercice, de sorte que l'actif au 30.6.61 est de Fr 2'262.80.

Rapport des vérificateurs : MM. Rémy Muriset et René Clottu, vérificateurs, reconnaissent la parfaite exactitude des comptes, et proposent d'en donner décharge au caissier et au comité.

Discussion et adoption des rapports et des comptes : La parole n'étant pas demandée, les 3 rapports qui précèdent sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

Mutations : a) admissions : Les admissions suivantes sont soumises à la ratification de l'assemblée générale :

MM. J.P. Niklaus, Neuchâtel
Robert Huguenin, La Brévine
J.P. Maurer, Villiers et Le Pâquier
J.P. Kreis, St-Blaise
J.J. Aeberhard, Fenin-Vilars-Saules
R. Sutter, Brot-Plamboz.

A l'unanimité, ces membres sont reçus dans la société.

b) démissions : Comme le rapport présidentiel nous l'informait, nous enregistrons les démissions de MM. Holer, Bueche, Kormann et Matile. Encore une fois, il est formé des vœux pour leurs santés et leurs nouvelles activités.

Désignation du lieu de la prochaine assemblée : M. Benjamin Fauguel serait heureux de recevoir les membres de la société à Bevaix. Le président le remercie et le prie de transmettre ces remerciements à son Conseil communal pour cette aimable invitation.

Nomination de la Commission de contrôle : A l'unanimité, MM. Rémy Muriset, et René Clottu, sont nommés vérificateurs, et M. Léon Tardin, suppléant.

Fixation de la cotisation : Sur proposition du comité, la cotisation reste fixée à Fr 10.-- pour les membres actifs et à Fr 5.-- pour les membres honoraires en activité.

Divers : M. J.L. Amez-Droz, soulève une nouvelle fois la question des cours pour apprentis d'administration. Il demande que les cours spéciaux soient donnés pendant l'horaire normal des leçons, et non en dehors. M. Roger Benoît est du même avis. Il demande au comité d'insister auprès des organes compétents pour que ces cours spéciaux, d'une durée de 6 à 10 h par année, pendant la

3e année d'apprentissage, aient lieu pendant l'horaire régulier. M. Benoît dit savoir qu'il est question d'abandonner le diplôme d'employé d'administration, pour le remplacer par un diplôme d'employé de secrétariat, ce qu'il faut éviter à tout prix. M. Guinchard abonde dans le même sens. Il pense qu'il ne faut pas modifier le régime actuel, mais l'étendre. Le président informe alors l'assemblée qu'il reprendra cette affaire et fera rapport lors de la prochaine assemblée. La parole n'étant plus demandée, la séance est alors levée à 10 h 05.

Après quelques instants de détente, la parole est donnée à M. Loys Huttenlocher, inspecteur des contributions, qui a bien voulu venir nous parler de l'interdiction de la double imposition, et de l'imposition des saisonniers étrangers. Son exposé est écouté avec une rare attention par chacun, ce qui prouve l'intérêt que l'assemblée porte à cette causerie. De plus, la discussion générale qui intervient après l'exposé va si loin que le président doit y mettre un terme, sinon on en viendrait à oublier le repas qui attend chaque participant. Des applaudissements nourris viennent remercier et féliciter M. Huttenlocher d'avoir su captiver à un tel point son auditoire.

Le repas, excellemment servi au Buffet de la Gare, est suivi des allocutions de M. P.A. Leuba, Conseiller d'Etat, Roger Schlup, Conseiller communal, et J.Ph. Monnier, chef du service cantonal de l'assistance et parrain des caractériels. Disons plutôt que, pour notre bonheur, ce furent bien plus des messages d'amitié et des paroles savoureuses que des discours grandiloquents. Après le banquet, les participants ont eu la possibilité de visiter l'usine de pompage de la ville de La Chaux-de-Fonds, aux Moyats. Chacun a été impressionné par ces installations dont l'importance nous était insoupçonnable. Un exposé de M. Pellaton, ingénieur en chef, clôture cette visite, et pour ne pas rendre malade un collègue des Brenets qui nous est cher, M. Pellaton, au nom des autorités de La Chaux-de-Fonds, nous offre, non pas un verre d'eau, mais un verre de notre choix. De cette sorte, chacun gardera - Philippe compris - un excellent souvenir de cette journée.